

REGLEMENT DES EXAMENS PROPOSES PAR EFAC

1) Conditions d'inscription

a- Inscriptions

Toute inscription à un examen doit parvenir à EFAC **avant la date limite d'inscription**. Pour que l'inscription soit confirmée, **les frais d'inscription doivent être réglés avant la date limite d'inscription**. Les candidats aux examens DELF/DALF ne peuvent pas repasser un examen déjà obtenu. Les candidats aux examens TCF doivent attendre un délai de **30 jours pour se réinscrire au même examen**. Toute inscription incomplète (formulaire mal renseigné, photo manquante, frais d'inscription non réglés...) sera refusée par EFAC.

a- Inscription des candidats avec un handicap.

En cas de handicap, des conditions de passation particulière peuvent être accordées aux candidats. Il revient aux candidats de fournir à EFAC un certificat médical prouvant leur handicap avant la date limite d'inscription pour en bénéficier.

2) Conditions d'annulation et de remboursement.

a- Annulation d'inscription

Les candidats ne peuvent annuler leur inscription que pour raisons médicales ou en cas de réussite préalable à l'examen. Les justificatifs doivent être envoyés dans les meilleurs délais.

b- Absence et retards

Tous les examens proposés par EFAC sont des examens officiels. Aussi, en cas de retard, **il n'est en AUCUN CAS POSSIBLE de participer à l'examen**. Le candidat perd ses frais d'inscription. En cas d'absence aux examens, **AUCUN remboursement ne sera envisagé**

sauf en cas de présentation d'un certificat médical prouvant la raison de l'absence du candidat.

Les dossiers des candidats seront mis à l'étude pour toute demande de remboursement. EFAC se réserve donc le droit de refuser une demande de remboursement.

3) Passation des examens

a- Horaires des examens

Les dates et heures des examens sont envoyées par email **une semaine avant le début des épreuves**. Il revient au candidat de contacter le centre d'examen en cas de non réception de sa convocation aux examens. **IL N'EST EN AUCUN CAS POSSIBLE DE CHOISIR LES DATES DE SES EXAMENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS**. **Aucun changement de date ou heure ne sera effectué par le centre d'examens.**

b- Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se présenter au centre d'examens EFAC, **dix minutes au plus tard avant le début des épreuves, muni d'une pièce d'identité et de sa convocation**. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle, **il ne sera en AUCUN CAS admis dans la salle d'examen et perdra ses frais d'inscription**.

Tout autre document doit être laissé en dehors de la salle d'examen. Les copies rédigées au crayon de papier ne sont pas corrigées et donc non notée.

L'usage du dictionnaire monolingue est réservé :

- Aux candidats du DALF C1 lors de leur épreuve individuelle.
- Aux candidats du DALF C2 pour l'ensemble des épreuves.

Les candidats ne peuvent pas utiliser leur propre dictionnaire.

En cas de triche ou fraude, EFAC rédigera un procès-verbal transmis à l'institution proposant cet examen (CIEP, CCIP, Ministère de l'éducation nationale), pouvant interdire l'accès des examens en France pour une durée de 5 ans.

4) Résultats.

a- Délivrance des résultats.

Les résultats sont délivrés dans un délai de 4 semaines après la fin des épreuves (6 semaines pour le eTEF CANADA). Les candidats reçoivent un mail leur indiquant que les résultats sont disponibles. Il leur revient de consulter les tableaux d'admission.

b- Consultation des copies.

Pour les examens se déroulant sur ordinateur aucune consultation n'est permise. Pour les examens papiers, la demande de consultation des candidats doit être transmise au responsable du centre d'examens dans **un délai de 2 semaines après la fin des épreuves.**

SEULS LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ À LEUR EXAMEN PEUVENT DEMANDER UNE CONSULTATION DE COPIE.

Les copies sont la propriété du centre d'examens et ne peuvent ni être divulguées à un tiers ni sorties du centre d'examens. En cas de protestation portant sur les notes, la demande de recorection doit être effectuée par le candidat par lettre recommandée au centre d'examen dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Toute demande se déroulant après ce délai sera refusée.

5) Réception des attestations et des diplômes.

Dès réception des attestations et diplômes EFAC s'engage à prévenir les candidats.

Le délai de réception des attestations et diplômes varie d'un organisme à un autre. **EFAC ne peut être tenue responsable du délai d'attente de ceux-ci.**

EN AUCUN CAS, EFAC N'EST AUTORISÉ À DIVULGUER LES RÉSULTATS PAR TÉLÉPHONE OU BIEN SCANNER UNE ATTESTATION OFFICIELLE/UN DIPLÔME.

A l'exception du DELF et du DALF, EFAC ne prend pas en charge les frais postaux, il revient aux candidats de fournir au centre d'examens, une enveloppe au format A4 affranchie pour 20 grammes et libellée à son adresse actuelle. En cas de perte du courrier par la poste, EFAC ne peut en AUCUN CAS être tenu pour responsable.

Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au centre d'examens.

6) Protection des données personnelles.

a- Traitement par EFAC

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion des examens par EFAC. **Les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces informations,** conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978. Ils peuvent exercer ce droit en contactant EFAC:

efac.formation@yahoo.fr

Téléphone fixe : 09.88.08.61.62

b- Candidats TCF

En s'inscrivant, les candidats inscrits aux différentes déclinaisons du Test de

Connaissance du Français (TCF TP, TCF ANF) acceptent également et sans réserve les modalités suivantes de traitement de leurs informations personnelles :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part du Centre International d'Etudes Pédagogiques nécessaire aux recherches et aux statistiques permettant le développement des tests et examens proposés par le CIEP. Le destinataire des données est le CIEP. Conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à tcf@ciep.fr. Les demandes de rectifications seront prises en compte dès réception. Les copies d'informations vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande. Déclaration J'accepte que mes données personnelles puissent être utilisées de façon anonyme pour des recherches et des statistiques permettant le développement des tests et examens proposés par le CIEP.

Le Test de connaissance du français (TCF) a été conçu pour que les autorités académiques, les agences gouvernementales, les acteurs du monde professionnel et les employeurs puissent déterminer si une personne possède un niveau de compétence en français suffisant pour être admis comme étudiant, pour être recruté à un emploi donné ou enfin pour attester de son niveau de français dans le cadre d'une procédure de demande d'immigration à destination du Québec. Le TCF peut être présenté dans différents pays du monde, indépendamment du sexe ou de la nationalité du candidat. Seuls, les candidats de plus de 16 ans peuvent s'inscrire au TCF. Le Centre international d'études pédagogiques ne peut être tenu responsable des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus."